



Mairie de Montrottier  
69770 MONTROTTIER

## Arrêté de police de circulation

### pour empiètement sur la chaussée

#### Stationnement d'un véhicule de déménagement – 266 grand'rue

Le Maire de la commune de Montrottier,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,  
VU la demande du 18 juillet 2022 de DemTOP SARL – 69 montée de la Flachardière –  
69610 LES HALLES,

**CONSIDÉRANT** qu'un véhicule de déménagement sera stationné le jeudi 28 juillet 2022,  
de 11h à 16h devant chez Mr et Mme GIRARDON au 266 Grand 'Rue à Montrottier.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,

#### ARRÊTÉ :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Le stationnement d'un véhicule de déménagement est autorisé au « 266 Grand'Rue », le  
jeudi 28 juillet 2022 de 11h à 16h, à Montrottier.


#### ARTICLE 2

Une signalisation sera mise en place par le demandeur, conformément à la réglementation en  
vigueur.

Fait à Montrottier, le 19 juillet 2022,

Le Maire,

Michel GOUGET.

  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,  
